

# Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES)

## Recommandation 487 catégorie 1 : Grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice

RS5116 · RS · Publiée

### L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 311u                       |
| Formacode(s)          | 31708, 31795               |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 02/03/2020                 |
| Date d'échéance       | 16/01/2025                 |

### Certificateur(s)

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE · SIRET : 18003502402369

### Partenaires habilités

46 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 46 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme              | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------------|----------------|----------------------------------|
| AFCE FORMATION         | 50821661100030 | Former et organiser l'évaluation |
| AFCE FORMATION         | 50821661100048 | Former et organiser l'évaluation |
| AFPA ACCES A L' EMPLOI | 82436343600976 | Former et organiser l'évaluation |
| AFPA ENTREPRISES       | 82409268800210 | Former et organiser l'évaluation |
| AFT-FC                 | 30540504500785 | Former et organiser l'évaluation |
| AFTRAL                 | 30540504500017 | Former et organiser l'évaluation |
| AFTRAL                 | 30540504500512 | Former et organiser l'évaluation |
| AFTRAL                 | 30540504501908 | Former et organiser l'évaluation |
| AFTRAL                 | 30540504502054 | Former et organiser l'évaluation |
| AFTRAL                 | 30540504502161 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 46 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5116-certificat-d-aptitude-a-conduire-en-securite-caces-recommandation-487-categorie-1-grues-a-tour-a-montage-par-elements-a-fleche-distributrice/partenaires>

### Résumé de la certification

#### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.487 citée dans le titre de ce dossier.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire et utiliser une grue à tour en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 9) que pratiques (de 10 à 12).

S'y ajoutent des compétences spécifiques pour la translation sur rails (13), pour l'utilisation d'une télécommande (14) ou pour la conduite en cabine (15), selon les options retenues par le candidat :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
2. Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les principes de fonctionnement et les dispositifs de sécurité et d'aide à la conduite.
3. Connaître les principaux types de grues à tour et les catégories de CACES correspondantes.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre, moment, renversement).
5. Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur).
7. Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).
8. Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage.
9. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, câbles de levage, structure de la grue).
10. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).
11. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels,).
12. Connaître et effectuer les opérations de mise hors service de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
13. Maîtriser et vérifier le fonctionnement des dispositifs limitant la course sur la translation de la grue, la mise en place de la protection, et les règles de sécurité propres au déplacement de charge en translation ainsi qu'en fin de poste.
14. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
15. En cas de conduite en cabine, accéder au poste de conduite en sécurité, et effectuer des opérations de conduite depuis la cabine.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le test CACES, défini par la recommandation R.487 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié).

Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.487 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié.

Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 02/03/2020 |
| Durée de l'enregistrement           | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 16/01/2025 |

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RS6880

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formateurs trouveront des informations complémentaires sur le CACES dans la brochure ED6348 éditée par l'INRS et téléchargeable en ligne

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5116/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 1 988             |
| Parcours menés à terme | 1 942             |
| Taux d'achèvement      | 98 %              |
| Période                | 02/2022 – 04/2025 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 2 858             |
| Montant total engagé        | 8 216 728 €       |
| Coût moyen par dossier      | 2 875 €           |
| Durée moyenne               | 46 h              |
| Période                     | 03/2020 – 01/2025 |
| France compétences          | 62 %              |
| France Travail              | 25 %              |
| Reste à charge titulaire    | 10 %              |
| Entreprise                  | 2 %               |
| Régions                     | 1 %               |
| OPCO                        | 0 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.